



QUOI DE NEUF ?

Bulletin municipal



**Maizières-la-
Grande-Paroisse**

N°39
Janvier 2017



Tout d'abord, je tiens à vous présenter, associé à mon Conseil Municipal, tous nos Meilleurs Vœux pour une belle et heureuse année 2017.

Puisse cette nouvelle année vous apporter paix intérieure, santé et bonheur !

Nous avons également une pensée pour nos malades qui souffrent, nos chômeurs qui attendent avec impatience le renouveau économique avec, à la clé, des créations d'emplois, ainsi que pour les familles qui ont perdu un être cher en les assurant de toute notre compassion.

Chaque année qui passe est atypique et laisse derrière elle des faits et des souvenirs marquants.

Après 2015, 2016 n'a malheureusement fait que confirmer que nous allions désormais devoir vivre avec des barbares qui n'hésitent pas à perpétuer les attentats afin de faire régner la terreur, dans le seul but de déstabiliser notre démocratie. Nous ne devons pas faiblir face à cette psychose et montrer que nous sommes un peuple uni et fort.

2016 a également été marqué par une grande volonté d'unité au sein des élus de notre territoire, face aux grandes idées de l'Etat qui voulait nous imposer une intégration au Grand Troyes, afin de créer une métropole constituée de 105 communes et 197 000 habitants. Il n'en a rien été puisque la loi a été modifiée et que le Nord-Ouest aubois, dont nous faisons partie, reste une structure intercommunale.

Pour revenir plus particulièrement à notre commune, 2016 a été une année sereine grâce à l'aboutissement de nombreux projets décidés lors du vote du budget par votre Conseil Municipal :

- Installation de la dernière tranche du numérique à l'école,
- Mise en accessibilité de la cour de l'école,
- Acquisition d'un tracteur et d'une nacelle,
- Aménagement de la rue Calmette,
- Réfection du mur des écoles et de la toiture de la salle polyvalente.

Un autre dossier marquant a été la livraison, par AUBE IMMOBILIER, de 12 pavillons locatifs, situés rue des Sages, qui donnent une entière satisfaction aux nouveaux occupants venant grossir la population de notre commune.

En octobre dernier, les travaux de mise aux normes de la Mairie ont été décidés par le Conseil Municipal (cf. compte-rendu du 11/10/2016).

L'autre grand projet est le lancement des études préliminaires de la charte des réseaux d'assainissement acté par le Conseil Municipal, en date du 9 juin 2016. Le cabinet Wantz Ingénieur Conseils a été retenu pour assurer cette mission.

Comme chaque année, nous n'avons pas échappé à la tourmente face à certains événements que nous avons essayé de gérer au mieux :

- Nombreux actes de vandalisme,
- Cambriolages,
- Le bien-être et le repos tant attendus en période estivale ont été gâchés par une invasion de moustiques sans précédent, due aux inondations de printemps. Face au mécontentement de nombreux maiziérons excédés par ce phénomène, la Mairie n'avait malheureusement aucun moyen d'action à mettre en œuvre.

Comme vous pourrez en prendre connaissance dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2016, le traitement du dossier « SEVEAL » nous a posé soucis. En effet, cet Etablissement a déposé une demande d'extension afin d'augmenter la capacité de stockage de ses produits phytosanitaires. Si ce projet aboutit le site sera classé en « Seveso seuil haut ».

Il va sans dire que cette demande impacte fortement le développement économique futur de notre Zone Industrielle. C'est la raison pour laquelle les Conseils Municipaux de Maizières et de Châtres, ainsi que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly, ont donné un avis défavorable à ce projet > affaire à suivre pour 2017, en souhaitant que la Société SEVEAL retire son projet et trouve d'autres solutions.

SOMMAIRE

Le Mot du Maire

..... page 2 et 3

Compte-rendus du Conseil Municipal

..... page 4 à 7

Infos Municipales et conclusion du Maire

..... page 8 et 9

Infos PLUi

..... page 10

État civil – Calendrier des futurs événements – Infos utiles

..... page 11

L'actualité en images

..... page 12



Je poursuivrai avec notre intercommunalité qui, elle aussi, a réalisé de nombreux travaux sur le parc d'activités AEROMIA, avec notamment un investissement de près de 3 millions d'euros pour la construction d'un bâtiment de 3 000 m² qui va accueillir la Société « So Fast, So Good ». Cette société investit 6 millions d'euros pour fabriquer 4 millions/an de sandwiches surgelés croustillants grâce à leurs étuis cuisson spécial micro-ondes. L'ouverture de l'usine prévue avant la fin de l'année 2017 devrait, dans un premier temps, générer 80 emplois.

Au cours de l'année 2016, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) a également augmenté son parc immobilier, suite aux cessions par la ville de Romilly :

- de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) > prix de cession : 220 000 euros,
- du Palladium (ancien hôtel-restaurant à proximité du parvis de la Gare) > prix de cession : 252 000 euros,
- du Centre de Vacances « les Amberts » à Géraudot > prix de cession : 280 000 euros.

Pour terminer et faire suite aux transferts de compétences obligatoires imposés par l'Etat, la ville de Romilly s'est vue désengager des compétences suivantes au profit de la CCPRS :

- Zones d'activités économiques représentant 2 hôtels d'entreprises, une pépinière d'entreprises, un site industriel (ex-usine Olympia), et le COSEC, avec la reprise des emprunts par la CCPRS d'un montant de 7,2 Millions d'euros pour un remboursement annuel de 468 847 euros en 2017. Ce transfert comprend également la cession d'un terrain appartenant à la ville d'une superficie de 79 558 m², pour la somme de 480 000 euros à la charge de la CCPRS.
- Promotion du tourisme, avec un transfert de charges financières de fonctionnement de 62 000 euros par an.
- Accueil des gens du voyage, en partenariat avec la Communauté de Communes du Nogentais (50 % chacune) : l'aire de stationne-

ment est située près de la RD 619, à l'entrée Ouest de Romilly > coût de fonctionnement annuel pour chaque collectivité de 81 162 euros.

Il est à noter que seule la ville de Romilly peut actuellement transférer des compétences au dépend de nos communes rurales qui n'ont, quant à elle, aucune compétence à transférer pour le moment.

Il est certain qu'un déséquilibre est en train de se créer et que nous devons nous attendre à une augmentation importante des impôts intercommunaux pour 2017, sans toutefois pouvoir diminuer nos taxes communales en contrepartie. Par contre, Romilly pourra se permettre de baisser les siennes.

Je vous invite maintenant à prendre connaissance des décisions prises par votre Conseil Municipal au cours des derniers mois qui ont clôturé l'année 2016.

Michel Lamy
Maire

Ce bulletin municipal vous appartient !

Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres du Comité de rédaction :

S. Chauve - N. Durand -
N. Guillemot - B. Moyemont
- V. Noblet - P. Nonat - A. Robin
- F. Stevenne.

Directeur de la publication :
M. LAMY

Celui-ci paraîtra sur le site internet du village :
www.maizieres.net

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour cette parution tardive due à un problème technique de photocopieur.



Le numérique à l'école

Séance du 22 septembre 2016 à 20h30

Absent excusé : M. Jean-Michel MARCHANDIAU

• Régularisations comptables suite au transfert de la compétence

« Eau » au S.D.D.E.A

Suite au transfert de la compétence Eau de la Commune au SDDEA au 1er janvier 2016, il est nécessaire de régulariser certaines opérations comptables réalisées après la date de ce transfert.

- Dépenses de fonctionnement mandatées par la Commune en lieu et place de la Régie du SDDEA : 10 228,03 euros TTC
- Titres de recettes émis par la Commune en lieu et place du SDDEA : 70 euros TTC

De ce fait, l'excédent 2015 du budget du service des eaux à verser au SDDEA s'élève à :

- + 140.737,18 euros en section d'exploitation
 - 15.986,11 euros en investissement
- soit un excédent global de 124.751,07 euros.

• Création de postes d'Adjoint Technique de 1^{re} classe

Mme BACUET Catherine, MM. VELUT Bruno et FEVRE Fabrice, détenant le grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, sont promus au grade d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1er octobre 2016.

• Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2017-2019

Le contrat groupe d'assurance souscrit auprès de la SOFCAP garantissant la couverture des risques financiers encourus par la commune à l'égard de son personnel en cas de maladie, décès, invalidité et accidents de service, arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Le Centre de Gestion de l'Aube a été mandaté par la commune pour lancer une procédure de mise en concurrence d'un nouveau contrat d'assurance, et ce afin d'obtenir de meilleurs taux et garanties compte tenu de la mutualisation.

Vu les résultats obtenus, le marché a été attribué au groupe AXA France-Vie - GRAS SAVOYE > un nouveau contrat est donc souscrit avec cette société pour une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2017.

• Transport urbain

Aménagement des points d'arrêt

La ligne régulière « TIPRY » est active sur le territoire de la CCPRS depuis le 14 décembre 2015 avec 31 points d'arrêt, dont 4 sur la commune de Maizières :

- Rue Joliot Curie,
- Place Saint-Denis / Rue de la Libération,
- Rue Georges Clémenceau (passage à niveau),
- Avenue Général de Gaulle.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée des transports (Sd'Ap), détermine les arrêts qui doivent être rendus accessibles en priorité.

Dans un souci de rationalisation des coûts et d'uniformité du matériel urbain, la CCPRS prendra en charge la totalité des travaux de mise en accessibilité.

• Décisions budgétaires modificatives

Année 2016

Afin de régulariser certaines opérations budgétaires, le Conseil Municipal valide les décisions budgétaires modificatives suivantes :

• Dépenses de fonctionnement : 328 euros (complément F.P.I.C.)

> le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Au titre de l'année 2016, le montant à reverser à la CCPRS s'élève à 4.928 euros, soit une différence de 328 euros par rapport au budget.

• Dépenses d'investissement :

- Alarme incendie pour l'ensemble des bâtiments Mairie - Ecole - Accueil de Loisirs > 3.652,60 euros HT, soit 4.383,12 euros TTC (SOCIETE AUBE SECURITE INCENDIE).
- Porte-drapeau mural / drapeaux pour la Maison des Associations et pour l'école (suite à leur disparition) > 291,90 euros HT, soit 350,28 euros TTC (SEDI Equipement).
- Machine à laver pour l'école > 449 euros (BUT).
- Visseuse > 449 euros (FIBAT 10).
- Aspirateur > 60,55 euros (BRICORAMA).

• Recrutement d'enseignants volontaires dans le cadre des activités périscolaires

Afin que certains enfants puissent bénéficier de l'aide aux devoirs dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, il a été décidé de recruter des enseignants volontaires. Leur rémunération est fixée au taux horaire en vigueur > 21,99 euros.



• Dérogations accordées au repos dominical par le Maire dans les commerces de détail pour l'année 2017

La Loi Macron confère au Maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés volontaires.

Après consultation des commerces du Parc de l'Aérodrome concernés par cette mesure, le Maire propose de fixer le nombre de dimanches à 12 pour l'année 2017 et d'arrêter les dates suivantes :

- 15 janvier
- 22 janvier
- 30 avril
- 18 juin
- 2 juillet - 9 juillet
- 10 septembre
- 26 novembre
- 3 décembre
- 10 décembre
- 17 décembre
- 24 décembre

Questions diverses :

• Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

La loi d'Accès au Logement et pour un Urbanisme renouvelé (ALUR) du 24 mars 2014 instaure le transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) des Communes aux Intercommunalités dans un délai relativement proche.

A ce titre, la CCPRS a souhaité s'engager dans une démarche d'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi), en collaboration étroite avec les 6 communes adhérentes (cf. bulletin spécial page 10).

Après consultation, l'offre de la Société Perspective Urbanisme et Paysage à Charmont-sous-Barbuise d'un montant de 70.000 euros a été retenue pour réaliser cette mission.

Le PLUi devrait être mis en application à partir du 1er mars 2019.

• Accessibilité École :

Le dossier accessibilité de l'école est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Une procédure d'appel d'offres pour les travaux de mise en conformité accessibilité de l'école sera engagée prochainement.

La séance est levée à 23h10

Séance du 11 octobre 2016 à 20h30

Absent excusé : M. Bruno BOUTIER

• Acquisition d'une alarme « attentat-intrusion » pour l'école

Suite aux divers attentats, des nouvelles mesures de sécurité ont été mises en place dans les écoles par le Ministère de l'Éducation Nationale prévoyant l'installation d'une alarme « attentat-intrusion », distincte de l'alarme incendie.

> Coût de cette installation par la Société Aube Sécurité Incendie de Rosières > 2.415 euros HT, soit 2.898 euros TTC.

Une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance est sollicitée auprès de la Préfecture de l'Aube, qui vient en aide auprès des collectivités pour financer ces dispositifs de sécurisation.

• Pose de systèmes de raccordement pour illuminations de Noël

Des coffrets pour le raccordement des guirlandes lumineuses sur l'éclairage public seront installés par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA), auquel la Commune adhère ☐ contribution communale estimée à 490 euros, représentant 50 % de la dépense.

• Location logement communal sis 6 rue Maréchal de Lattre de Tassigny

M. Matthieu LATOUR et Mme Pauline COTRET seront les nouveaux locataires du logement communal sis 6, rue Maréchal de Lattre de Tassigny.

Le montant mensuel du loyer est fixé à 515 euros, hors charge.

• Aménagement Mairie

En tant que principal guichet du service public dans les communes, la Mairie est un lieu symbolique incontournable.

Suite au lancement de l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux, le projet d'aménagement de la Mairie a été confié à la SIABA, dont le montant de rémunération s'élève à 8.500 euros HT.

Ce projet consiste à créer un hall d'accueil, une salle des mariages, 2 bureaux, 1 local archives et 1 sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Séance du 11 octobre 2016 à 20h30 (suite)

L'objectif est d'améliorer l'accueil des administrés et les conditions de travail du personnel, en mettant à leur disposition des locaux adaptés et fonctionnels, et de rendre la salle des mariages, actuellement située à l'étage, accessible à tous.

L'investissement prévisionnel nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 400 000 euros HT (479 000 euros TTC), dont 319 995 euros HT de travaux.

Afin de financer ces travaux, la collectivité peut prétendre à des subventions qui seront sollicitées auprès de l'État. Le solde sera financé par la récupération de la TVA et un emprunt.

• **Projet d'extension de la Société SEVEAL**

Les établissements industriels sont classés « Seveso seuil bas » ou « Seveso seuil haut », en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'ils entreposent.

La Société SEVEAL, implantée dans la Zone Industrielle « La Glacière », est spécialisée dans l'achat, le stockage et la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination de l'agriculture et des espaces verts. Cet établissement, actuellement classé « Seveso seuil bas », a déposé en Préfecture une demande d'autorisation unique, en vue de l'extension d'une plate-forme pour augmenter la capacité de stockage de ses produits.

Conformément au Code de l'Environnement, la Commune est sollicitée par la Préfecture afin d'exprimer son avis.

A ce titre, Monsieur le Maire fait état des principaux enjeux qui seraient liés à cette extension, notamment :

- Ce projet aura pour conséquence de faire évoluer le site de l'Etablissement en « Seveso seuil haut ».
- L'extension projetée sera composée d'une cellule destinée au stockage de produits inflammables et, en cas d'incendie, les rayonnements thermiques ainsi que les fumées pourraient présenter des effets néfastes sur les tiers à l'extérieur de l'emprise du site, notamment sur le village et la Zone Industrielle, au-delà d'un rayon de 100 mètres.
- Le projet de servitudes d'utilité publique instituées à cet effet sur un périmètre de 100 mètres autour du site aura pour conséquence d'interdire :
- Toute construction nouvelle ;
- La création d'infrastructures (voire de desserte, aires de stationnement publiques, etc...) qui ne sont pas strictement nécessaires à l'acheminement de marchandises, aux activités industrielles exercées à proximité immédiate ou à l'installation d'une activité industrielle.

- Le futur périmètre de ces servitudes impactera fortement la pérennisation et le développement de la Zone Industrielle « La Glacière », d'où une incidence sur le budget communal.
- Les terrains situés aux alentours du site SEVEAL et classés en zone d'activités du Plan Local d'Urbanisme sont actuellement occupés par les entreprises SICAM et AUB'TRANSPORT. Ce projet serait de nature à porter atteinte à la sécurité publique, du fait de sa situation, de ses caractéristiques et de son implantation à proximité de ces installations.
- AUB'TRANSPORT s'est porté acquéreur de la parcelle jouxtant ce site au prix du terrain industriel et envisage une extension de ses bâtiments.

> Au vu de tous ces éléments, le Conseil Municipal exprime sa totale opposition à ce projet.

Questions diverses

• **Procédure d'état de péril**

Suite au transfert de la compétence Habitat à la CCPRS, cette dernière a décidé de lancer une procédure d'état de péril à l'encontre de la propriété sise 27, avenue Général de Gaulle appartenant à la SCI RAMERUPT (ex MIGEOT) et de la cabine téléphonique jouxtant cette propriété. Ces dernières présentaient effectivement un réel danger et menaçaient la sécurité sur la voie publique.

Au vu du rapport rendu par l'expert et concluant sur l'existence d'un péril imminent, Monsieur le Président de la CCPRS doit prendre les arrêtés de péril nécessaires.

Commentaire : L'Entreprise ORANGE a démonté l'habitable de la cabine téléphonique. Le socle sera retiré ultérieurement. Mme SUSZYLO Caroline, locataire de la maison, a quitté les lieux fin novembre et a été relogée à Romilly. Les bâtiments devraient être démolis au cours du 1er trimestre 2017.

• **UNC-AFN (Union Nationale des Combattants en Afrique du Nord)**

Suite à la démission de M. TOPIN, Président de l'UNCAFN, la section est maintenue sur la Commune de Maizières. M. Jacques IOST a accepté d'en reprendre la présidence.

• **Vente du Presbytère**

Le Diocèse de Troyes envisage de vendre le Presbytère et le bâtiment annexe afin de récupérer des fonds qui pourraient servir au chauffage de l'Église Saint-Denis, ainsi qu'à la restauration de la Chapelle « Notre Dame » à Romilly.

La séance est levée à 22h15



Séance du 6 décembre 2016 à 20h30

Absentes excusées : Mmes CHAUVE Sophie et NOBLET Valérie

• Décisions budgétaires modificatives en section d'investissement

- Acquisition et installation d'antivirus

Un ordinateur de la Mairie a été infecté par un virus. Il a donc été nécessaire de procéder à la réinstallation de toutes les applications informatiques, ainsi qu'à l'acquisition d'un antivirus beaucoup plus performant.

- Frais d'installation technique à distance par la Société JVS, prestataire de logiciels Mairie > 200 euros HT, soit 240 euros TTC,
- Antivirus > 576,00 euros HT, soit 691,20 euros TTC pour 6 postes.

- Pack hébergement site internet de la Mairie

(Société Talky Walky) > 360 euros HT, soit 432 euros TTC.

• Recrutement d'agents recenseurs pour le recensement de la population 2017

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Le recensement détermine, entre autre, la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes > plus une commune est peuplée, plus les dotations sont importantes.

Commentaire : Afin d'assurer cette mission spécifique, 3 agents recenseurs seront recrutés sur la Commune :

- Annie MIOT > secteur de Pousse
- Christian MERLIN > secteur Centre
- William MUSNIER > secteur des Granges

Merci de leur réserver le meilleur accueil possible.

• Mise en place du RIFSEEP

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), créé par décret du 20 mai 2014 pour la Fonction Publique d'Etat, devient le nouvel outil indemnitaire de référence et s'applique désormais à la Fonction Publique Territoriale.

À compter du 1er janvier 2017, le RIFSEEP se substituera à l'ensemble des primes versées actuellement à certains agents, à savoir l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) et l'IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures).

• Vœu pour le maintien de la maison centrale de Clairvaux

L'annonce, en avril dernier, de la fermeture de la Maison Centrale de Clairvaux a suscité de nombreuses réactions et interrogations de la part des habitants de Clairvaux, du personnel pénitencier, des élus locaux et, plus globalement, des Aubeois que nous sommes.

Cette fermeture fait d'autant plus débat que la vétusté de la Maison Centrale invoquée est une contre vérité. La Maison Centrale de Clairvaux semble bien fonctionner, les détenus les plus difficiles continuent d'y être placés en détention, prouvant ainsi le professionnalisme des équipes et la bonne adaptation des lieux.

Il s'agit pour nous, élus locaux, d'une question cruciale d'aménagement du territoire, d'économie et de préservation de l'emploi.

Les conséquences d'une telle décision seraient catastrophiques pour tout notre département, alors même que le Nord-Est Aubeois est déjà fortement impacté par la fermeture de nombreuses entreprises et que le déclin économique touche déjà cette partie du département de l'Aube.

À ce titre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Émet le vœu de maintien en activité de la Maison Centrale de Clairvaux, site de référence spécialisé dans la prise en charge des détenus difficiles et haut-lieu de mémoire de l'administration pénitentiaire ;
- Émet le vœu de maintien du projet de construction d'une nouvelle Maison Centrale à Lavau.

La séance est levée à 23h10



La rue Calmette AVANT réfection



La rue Calmette APRÈS réfection

École

2 nouvelles ATSEM, Cécile et Emilie, ont été recrutées pour assister les enseignantes de Maternelle



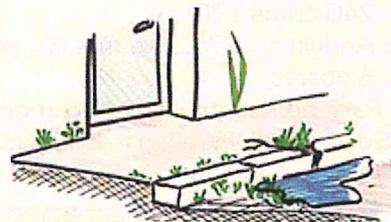
Inauguration de la rue des sages



Entretien des trottoirs

Depuis le 1er janvier 2017, la loi Labbé de 2014 impose aux collectivités de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics. Des dérogations sont toutefois en place, puisque les produits de bio-contrôle et ceux utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

La loi Labbé ne réglemente pas les pratiques d'entretien dans les zones privées et certaines zones publiques, telles que les cimetières, les voiries étroites ou difficiles d'accès. La commune ne fera donc plus de désherbage chimique sur les trottoirs. Les agents de la voirie effectueront un désherbage manuel face au peu de moyens fiables proposés pour l'instant. Un arrêté municipal sera pris très prochainement afin d'inciter chaque riverain à entretenir le devant de sa propriété.



Téléthon

Les associations, les écoles et l'Accueil de Loisirs «les Galopins» se sont rassemblés afin de recueillir des fonds pour le téléthon, du vendredi 2 décembre au dimanche 4 décembre 2016. Un programme bien chargé tout au long du week-end, ainsi qu'une animation musicale et une forte mobilisation de bénévoles ont permis de récolter la somme de 2237,49 euros.



Un grand merci aux Écoles, aux «Galopins», aux associations l'Étoile, la Renaissance, le Karaté, le Club des aînés, la Zumba, les Pompiers, le Club de Football, les parents d'élèves et l'AMLS pour leur dévouement et leur engagement, ainsi qu'aux généreux donateurs.

Nouveaux services utiles

Sur Rendez-vous 07.82.51.62.79

PSYCHOLOGUE

Diplômée de l'Université R. Descartes Paris V

Karine DEBAKRE MATHEY

karine.mathey.psychologue@gmail.com

5 bis rue basse de Poussey

10510 MAIZIÈRES LA GRANDE PAROISSE

Site internet : k.mathey.psychologue.chez.com

Aube Dépann' Elec Dépannage 7j /7j

Tel : 07.69.16.45.15

Electricité générale
Maizières la grande paroisse

- ★ Installation
- ★ Dépannage
- ★ Diagnostic

Votre artisan électricien
prêt de chez vous.

CAS Conseils Aux Salariés FRANCK TEXIER

CONSEILLER EN ACCOMPAGNEMENT
POUR LA PROTECTION
DES INTÉRÊTS DU SALARIÉ

5 BIS RUE BASSE DE POUSSEY
10510 MAIZIÈRES LA GRANDE PAROISSE

Sur Rendez-vous : 06.33.80.05.36
contact.cas.10@gmail.com



Pour conclure

2017 sera une année pleine de rebondissements, avec les échéances électorales nationales du premier semestre :

- Élections présidentielles : les 23 avril et 7 mai,
- Élections législatives : les 11 et 18 juin.

Le deuxième semestre sera consacré à la mise en place de la politique que les Français auront choisi aux travers de leurs scrutins.

Je souhaite vivement que notre pays en sorte grandi et qu'il retrouve ainsi sa sérénité afin d'être en mesure de pouvoir faire face aux grands enjeux mondiaux.

En ce qui concerne notre Commune, 2017 verra le début des travaux de rénovation de la Mairie. D'autres projets seront également décidés lors du prochain budget en mars. Les études pour l'assainissement vont se poursuivre tout au long de l'année.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est remis en question avec la mise en place, par l'intercommunalité, d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) (cf. voir fiche explicative page suivante). Une réunion publique aura lieu le jeudi 16 février à 18 heures à la salle polyvalente de Maizières.

Sur demande expresse de Madame la Préfète, la CCPRS va lancer les travaux de construction d'une aire d'accueil destinée aux grands passages des gens du voyage sur le territoire de Maizières. Cette dernière sera située en face de la butte de tir sur la route qui relie Maizières à Pars-les-Romilly. D'une superficie de 3 hectares, elle pourra accueillir une centaine de caravanes et ne sera utilisée que sur demande de la Préfecture, du mois de mai au mois d'août de chaque année. Les travaux devraient débuter en septembre prochain, pour une ouverture en 2018.

Après négociation en bureau communautaire, notre commune se verra attribuer un fond de concours de 700 000 euros par la CCPRS, en contrepartie de cette aire de grand passage sur notre territoire.

J'espère vous avoir relaté au mieux la vie municipale et intercommunale et reste à votre disposition pour répondre à d'éventuelles interrogations lors d'un rendez-vous en Mairie. Quoiqu'il arrive en 2017, je continuerai à exercer mes fonctions avec toujours autant d'assiduité et de dévouement. Sachez, qu'au fil des ans, ma motivation se trouve renforcée par une actualité qui demande chaque jour un peu plus d'investissement pour faire prospérer notre territoire.

Votre Maire,
Michel LAMY

2017

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Tous les électeurs recevront une nouvelle carte d'électeur dans le courant du mois de mars

Vote 1^{er} tour
23 avril 2017
Fermeture des bureaux de vote à 19h*

2^e tour
7 mai 2017
Fermeture des bureaux de vote à 19h*

*et non plus 18h. Dérogations possibles jusqu'à 20h dans les grandes villes.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

1er tour le 11 juin
2ème tour le 18 juin

Actes d'incivilité passibles d'une amende

Dépôts sauvages : l'incivilité au quotidien malgré l'ouverture de la déchetterie 6 jours / 7 !

De plus en plus de déchets de toute sorte sont retrouvés au pied des conteneurs de collecte (verres, papiers, vêtements), situés le long de la RD 116, à la sortie du village.

Les employés communaux ne sont pas les éboueurs de service. De plus, ces gestes d'incivilité nuisent fortement à l'environnement.



LE PLUi (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

L'URBANISME À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL ...

Aujourd'hui, nous habitons notre commune, nous travaillons sur place ou dans une autre, nous organisons nos loisirs et nos courses dans une troisième ... L'intercommunalité est devenue notre territoire de vie à part entière. C'est pourquoi, en 2016, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine a lancé l'élaboration de son PLUi : un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'échelle de nos 6 communes.

LE PLUi : NOTRE PROJET POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE

Le PLUi a pour objectifs de prévoir les conditions de développement de notre territoire pour les années à venir. Il s'agit d'un projet concerté avec ses 6 communes et vous, habitants, acteurs et usagers du territoire de la communauté de communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

Le PLUi devra permettre d'organiser le développement durable du territoire à l'échelle intercommunale au travers de divers enjeux tels que :

- Mettre en place un outil central de planification intercommunale en organisant, en son sein, une réflexion plus approfondie sur l'intégration et la cohérence des politiques relatives à l'urbanisme, à l'habitat et aux déplacements,
- Assurer le renouvellement urbain, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux,
- Assurer une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières,
- Assurer la qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de villes et réaliser un Règlement Local de publicité (RLP),
- Permettre une meilleure articulation entre les zones d'emplois,
- Prévoir les besoins en matière de développement économique et commercial pour les 10 à 15 prochaines années,
- Organiser les différents modes de déplacement de l'intercommunalité à travers un Plan de Déplacement Urbain (PDU)

LE CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PLUi

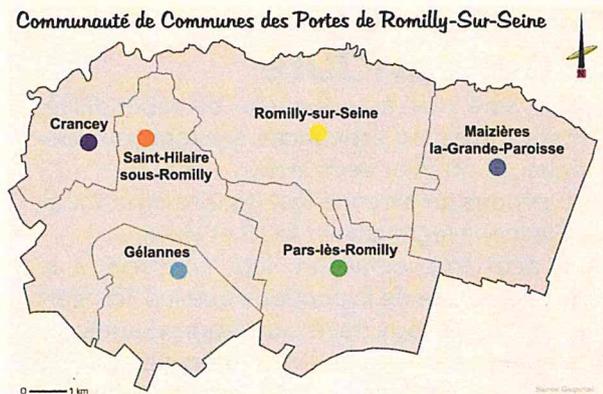
Février 2016 : Lancement de la démarche, débat en conseil communautaire.

2016/2017 : Réalisation du diagnostic territorial avec évaluation environnementale*, et étude d'incidences sur la zone Natura 2000**.

2017 : Élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables = un projet de territoire pour nos 6 communes.

2017/2018 : Transcriptions réglementaires (zonage et règlement écrit) et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour des zooms spécifiques de développement. Le règlement et le zonage définiront l'usage et la constructibilité des sols, en fonction du projet de territoire.

2018/ Février 2019 : Approbation et mise en application du PLUi.



UN PLUi, C'EST UN DOCUMENT D'URBANISME UNIQUE

Il se substitue aux Cartes Communales, POS et PLU des communes

Il intègre les orientations des plans et programmes à grandes échelles

PLUi

Il se conforme au cadre réglementaire national, régional et intercommunal

Il définit des orientations stratégiques pour les 10 à 15 années à venir

L'URBANISME À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Pour réaliser l'état des lieux du territoire intercommunal (diagnostic de territoire), ainsi que l'ensemble des pièces du PLUi, la CCPRS a choisi le groupement d'études : Agences Perspectives – Urbanisme et Paysage et Planète Verte. Ce groupement travaille en étroite collaboration avec les élus et techniciens de l'intercommunalité et des communes.



* L'évaluation environnementale s'intéresse à l'ensemble des potentialités ou décisions d'aménagement concernant le territoire.

** L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000.

Pour plus d'infos : une réunion publique aura lieu le 16 février 2017 à 18h à la Salle Polyvalente de Maizières.



État civil du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016

Ils nous ont quittés :

Le 5 juillet 2016
Gilberte LAURY

∞

Le 31 août 2016
Nadège PINTA

∞

Le 20 octobre 2016
Malika LE BRETON

∞

Le 11 juillet 2016
Anita JAME

∞

Le 4 octobre 2016
Christiane ROUSSELLE

Le 25 octobre 2016
Claude HERBULOT

∞

Le 9 août 2016
Yvette RUELLET

∞

Le 16 octobre 2016
Renée LACOUR

∞

Le 30 novembre 2016
Ginette FEVRE

recevez nos
sincères
condoléances



L'agenda 2017

Vendredi 17 février

à la Salle Polyvalente
Concours de belote du «Club Loisirs» sur réservation :
inscription au 03 25 24 12 32 ou 03 25 24 58 89

Samedi 25 février

sur le boulodrome et le parking tennis
Concours de pétanque officiel de l'«Étoile» en triplette

Lundi 17 avril

Chasse à l'œuf de l'«AMLS» pour les enfants de Mai-zières.

Dimanche 23 avril

sur le boulodrome et le parking tennis
Championnats de ligue pétanque Champagne-Ardenne (masculin et féminin) en doublettes.

Lundi 8 mai

rassemblement
place de la Mairie à 10h45
Défilé à 11h avec la Renaissance, dépôt de gerbes au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur.

Mercredi 17 mai

à la Salle Polyvalente
Repas des anciens.

Samedi 27 mai

à la Salle Polyvalente
Gala de danse de «Bienvenue»

Vendredi 2 juin

Fête des écoles

Dimanche 11 juin

27^e brocante de l'«Étoile».

Infos utiles

Ramassage tri sélectif :

mardi 10 janvier
mardi 24 janvier
mardi 7 février
mardi 21 février
mardi 21 mars
mardi 4 avril

mardi 18 avril
mardi 2 mai
mardi 16 mai
mardi 30 mai
mardi 13 juin
mardi 27 juin

Vos sacs et cartons sont à sortir la veille au soir du jour de collecte (après 19h).

Attention :

- > en cas de pluie, évitez de sortir vos cartons et vérifiez que vos sacs soient bien fermés ;
- > en cas de grand vent, évitez de sortir vos cartons et vos sacs.

Ramassage ordures ménagères : le lundi. Si le lundi est férié, ramassage le mercredi.

Vos poubelles sont à sortir la veille au soir du jour de collecte (après 19h).

Rappel : un grand nombre d'objets recyclables sont encore retrouvés dans les poubelles normales ☐ des containers (verre, journaux, prospectus et textiles) situés sortie Maizières (direction Sauvage) et à proximité du stade sont à votre disposition pour les déposer.

Lors de vos déplacements à la déchetterie, pensez à sécuriser votre chargement de déchets verts, gravats, encombrants, etc ..., afin d'éviter tout risque de perte et de chute sur la voie publique.

Votre poubelle n'a pas été vidée ? Votre sac de Tri Sélectif n'a pas été ramassé ? Votre poubelle est cassée ou détériorée ? Appelez le 03 25 39 53 56

Pour plus d'infos utiles > un livret de MAIZIÈRES remis à jour régulièrement est disponible en mairie.

L'ACTUALITÉ EN IMAGES



Danses et chants étaient au programme de la traditionnelle fête des écoles, toujours très attendue par les enfants et leurs parents.



A l'occasion de la fête patronale de la Saint-Denis, la 2ème bourse « toutes collections », ainsi que le concert gratuit du groupe Syst-MD, organisés par l'AMLS, n'ont pas connu le succès escompté par ses organisateurs
quelque peu découragés et de plus en plus confrontés à la même question : « que faire pour redynamiser la fête du village ? »



Visite de l'établissement ELOCA organisée par l'Amicale des Pompiers et l'association «Histoire et Patrimoine».



18^e exposition de peintures organisée par avec, comme invitée d'honneur, Mme Mireille PAYEN



Après 2 mois de vacances, les jeunes maiziérons ont repris le chemin de l'école. 132 élèves au total étaient présents le jour de la rentrée, dont 57 en maternelle et 75 en primaire. Au vu de ces effectifs, nous avons appris avec grand plaisir que la fermeture de classe prévue n'aurait pas lieu.



Comme à l'accoutumée, la soirée Beaujolais Nouveau à connu un véritable succès. Nous sommes toutefois déçus que peu de nouveaux arrivants aient répondu présents à cette manifestation.

Visite des élèves à l'Exposition « Énergies à eau et à vent » (moulin, éolienne, etc..) organisée par l'association «Histoire et Patrimoine» en l'église Saint-Denis.



La 8^e bourse aux jouets et puériculture, organisée par l'Amicale des Pompiers, a attiré de nombreux exposants et visiteurs.